

# FICHE DESCRIPTIVE : Auto Ecole Insertion à l'attention des prescripteurs

## Objectif

Faciliter, par l'obtention du permis de conduire, la mobilité de toute personne en situation précaire, orientée obligatoirement par un référent parmi les structures identifiées (Pôle emploi, Missions Locales, CDIFF, UT, CLI, SOP AFPA, Cap emploi), et engagée dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle.

## Informations générales

Nombre de places prévues en 2010: Sud Ardèche : 30 places dont 15 pour les bénéficiaires du RSA  
Sud Drôme : 30 places dont 15 pour les bénéficiaires du RSA

Tarification selon les étapes du parcours en AEI : 175 euros (code et conduite) + 5 euros d'adhésion.

Accompagnement au code : groupe de 10-15 personnes, **obligation de participation à 3 demi journées** par semaine de cours théoriques (code)<sup>1</sup> sur des temps collectifs mais aussi individuels

Pierrelatte	Le Teil	Aubenas
Lundi, 9h à 12h et de 13h à 16h ; jeudi 9h à 12h	lundi de 9h à 12h et de 13h à 16h,  <b><u>Pour les Montiliens</u></b> <b>cours à l'AEI du TEIL :</b> <b>Mardi : 9h à 12h et de 13h à 16h</b> <b>vendredi 9h à 12h</b>	Mardi : 9h à 12h et de 13h à 16h

puis à la conduite, après l'obtention du code, les rendez vous seront pris au fur et à mesure avec le moniteur.

Temps moyen du parcours : 18 mois

Fermetures annuelles : 2 semaines en hiver et 3 semaines en été

## Critères d'entrée

Pour que la personne puisse bénéficier de l'action elle doit cumuler les critères suivants :

- avoir un projet d'insertion socio professionnelle pour lequel l'obtention du permis de conduire constitue une étape,
- être motivée pour suivre la formation dans un délai déterminé (moyenne de 18 mois),
- rencontrer des difficultés d'apprentissage lié à un niveau scolaire très bas, ou à des échecs successifs, notamment à l'obtention du code ou du permis.

<sup>1</sup> Les plages horaires indiquées dans le tableaux en annexe seront modulables à terme en fonction des modifications éventuelles des horaires de bus, du nombre de bénéficiaires...etc. Les horaires sont également susceptibles d'évoluer selon la demande.

"En cas d'arrêt brutal de la formation avéré (accident, contrat de travail à temps plein, longue maladie, déménagement, incarcération, problème de santé incompatible avec le permis de conduire), le remboursement sera versé par déduction faite d'un forfait de 10 euros par mois passé à l'AEI."

Les critères relatifs au niveau de ressources de la personne seront également prise en compte mais ne sont pas essentiels dans la décision du comité de suivi.

Les critères doivent être assez restrictifs afin qu'il n'y ait pas de concurrence avec les auto-écoles classiques.

La personne ne doit pas avoir déjà eu son permis et qu'il lui ait été annulé.

## Sites

AEI Le Teil Centre Aden 15 rue du travail 07400 Le Teil Tel : 04.75.98.47.14 Email : <a href="mailto:aei0726@hotmail.fr">aei0726@hotmail.fr</a>	AEI Pierrelatte Quartier Roc - Plantades Bâtiment 9/2 (entrée côté avenue Maréchal Leclerc de Hautecloque) 26700 Pierrelatte Tel : 04.75.98.47.14 Email : <a href="mailto:aei0726@hotmail.fr">aei0726@hotmail.fr</a>	AEI Aubenas 43 bd Jean Mathon 07200 Aubenas Tel : 04.75.98.47.14 Email : <a href="mailto:aei0726@hotmail.fr">aei0726@hotmail.fr</a>
--	---	---

## Modalités d'accès (4 étapes)

1. La personne et son référent parcours doivent motiver la demande en instruisant une fiche d'orientation qui sera d'abord transmise à l'AEI. Dans le même temps, un rendez-vous est pris avec Mobilité 07-26.
2. La personne rencontre :
  - Le coordinateur instruit la fiche d'orientation afin d'évaluer au cours d'un entretien individuel son projet professionnel, ses compétences en matière d'apprentissage des savoirs de base et de la conduite, sa mobilité, sa motivation, la compatibilité avec le passage du permis de conduire au niveau de la santé...
3. La personne doit obtenir l'accord du Comité de suivi (le référent sera invité au comité de suivi pour présenter le dossier),
4. Si accord du Comité de suivi, la personne vient pour une période d'essai puis signe un contrat d'engagement, , la liant à l'AEI pour suivre le parcours proposé .

## Outils de suivi

- une fiche d'orientation
- un contrat d'engagement
- un lien d'information privilégié entre l'AEI et le référent prescripteur.

## L'Organe décisionnel

Le Comité de suivi a pour objectif le pilotage de l'action AEI menée par MOBILITE 07-26.

Il est constitué des référents : Pôle emploi, Missions Locales, CDIFF, UT, CLI, SOP AFPA, Cap emploi, Coordinatrice et Moniteur AEI de Mobilité 07-26. En plus de ces référents seront présents les prescripteurs ayant orienté des personnes ainsi que les prescripteurs présentant une nouvelle candidature.

Il se réunit tous les deux mois. Il a pour fonction courante la sélection des candidats et le suivi de leur parcours d'apprentissage. A ce titre, il :

- évalue chaque demande et accepte, refuse ou diffère l'entrée de la personne dans l'action, en informe le référent.
- suit le parcours des bénéficiaires et décide des mesures appropriées à chaque situation, notamment en cas d'abandon ou de suspension de l'accompagnement.

Le Comité de suivi régule les difficultés rencontrées et évalue l'action. Il mène en outre une réflexion sur le développement de l'action et son adaptation aux besoins locaux.

## Les moyens de transports pour venir

Liens utiles pour trouver un moyen de se rendre à l'AEI la plus proche :

Bus :

<http://www.ardeche.fr/infrastructures-transport/transports-publics-voyageurs/horaires>

<http://www.ladrome.fr/fr/les-services/transports-et-amenagement-du-territoire/transports-se-deplacer-dans-la-drome/carte-du-reseau/index.html>

Covoiturage : <http://ecovoiturons.org>

Locamob : <http://www.mobilite07.fr>

Train : <http://www.voyages-sncf.com>

La coordinatrice et les moniteurs accompagneront le bénéficiaire dans la recherche des moyens de transport les plus adaptés pour se rendre à l'AEI.

## Contact

Léocadie GENDRON, coordinatrice AEI ([aei0726@hotmail.fr](mailto:aei0726@hotmail.fr)) à MOBILITE 07-26

Espace Aden, Bâtiment A, niveau 3, 15 rue du travail, 07400 LE TEIL

Tél : 04 75 98 47 14

Maryline MARCHAND, monitrice AEI, 06 32 13 64 92

Caroline DORLIN, monitrice AEI, 06 32 13 05 08